Un incendie causé par la foudre

Saint-Quentin, 30 avril. — Dans la nuit de jeudi à minuit et demi, au début d'un violent orage, la foudre est tombée sur l'hôtel des postes et télégraphes de Saint-Thomas et a mis le feu à la tourelle où se rattachent les fils. En peu d'instants, la partie supérieure de l'immeuble a été embrasée. On a pu sauver la correspondance et les valeurs; néanmoins les dégâts sont considérables. Le service a pu reprendre, à deux heures de l'après-midi, au moyen d'une installation provisoire.

Un affreux suicide

Brest, 30 avril. — Un marchand boulanger nommé Pérec, dont la femme est morte depuis un mois à peine, s'est introduit hier soir, vers sept heures, la tête la première, dans son four qui venait d'être chauffé pour la fournée de la nuit. Lorsqu'on est arrivé, un quart d'heure après environ, le malheureux avait le haut du corps littéralement cuit.

Les chrétiens massacrés en Chine

Lyon, 30 avril. — Les *Missions africaines* publient un télégramme de Mgr Chouzy, de Kouang-si, annonçant qu'à Lo-t, une chapelle a été pillée, que M. Mazel a été massacré et que [illegible] est menacé.

Les *Missions africaines* publient également plusieurs lettres de la Canée, Syra, Césarée, Sivas, rapportant les tyrannies auxquelles les chrétiens sont en butte et faisant appel à la charité.

L'arrivée des princes siamois à Paris

Les princes royaux de Siam, Chyakr, Soibau, Chira, venant de Berlin, sont arrivés à Paris, vendredi matin, à huit heures vingt-deux, par l'express de Cologne. Ils ont été reçus à leur arrivée par un attaché à la légation de Siam à Paris.

L'arrestation de la bande de la « Goutte d'Or » à Paris

La police de Paris vient de mettre un terme aux exploits d'une joyeuse bande composée d'une quinzaine d'individus qui mettaient en coupe réglée les marchands de vins et les boutiquiers. Elle avait pour titre : *La bande de la Goutte d'Or*.

Les compères qui se partageaient le butin avaient loué, rue de Belleville, une boutique avec le titre alléchant : *Succursale des Magasins ...*

C'était un vaste entrepôt d'objets habilement soustraits. Là, trônait une femme, Marie Lyon, dite la « Bonne », qui servait de cuisinière et préparait de succulents et fins repas.

La police était sur les dents, car les plaintes affluaient chez le commissaire.

Un heureux hasard fit prendre un des affiliés. Il fit des aveux, ce qui donna de nouveau raison au proverbe : « On n'est jamais trahi que par les siens ».

La police trouva dans le hangar une quantité de provisions de bouche, de vins fins et ordinaires et surtout du champagne qui était la boisson ordinaire de ces charmants messieurs qui, égayés par ces vins de France, chantaient au dessert de gaies romances et buvaient à la santé des volés.

M. Fedée a déjà envoyé au Dépôt cinq d'entre eux, les nommés Auguste Fauconnier, Charles Schmidt, Léon Millet, Le Bastard et Louis Lochain.

Une Brinvilliers algérienne

Paris, 30 avril. — On mande d'Alger au *Petit Journal* :

« La veuve Deloux, habitant Boufarik, a été arrêtée sous l'inculpation d'empoisonnement de deux de ses fils et de tentative d'empoisonnement du troisième. L'autopsie des cadavres, qui ont été exhumés, a fait découvrir des traces du poison.

« Cette femme voulait s'approprier la fortune laissée aux enfants par leur père. »

Une sœur du roi d'Italie dans la misère

Le journal italien *Il Napoli* signale la triste situation dans laquelle se trouve une fille de Victor-Emmanuel.

Cette sœur du roi Humbert, élevée, du vivant de son père, aux frais de la maison royale, dans le collège des filles des militaires à Turin, serait actuellement dans le plus complet dénuement.

Un père qui tue son fils

[illegible] un père a tué son fils d'un coup de fusil, puis est allé faire sa déclaration au maire.

La susceptibilité des Japonais

Les Japonais sont très froissés. [illegible] lors de la mort de leur impératrice douairière.

Le roi des Belges a été seul à prescrire un deuil officiel.

[illegible]

Les femmes dans la garde nationale au Colorado

[illegible] dans la garde nationale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Réunion du 30 avril

SÉANCE DU MATIN

La séance s'ouvre à 10 heures 15 devant une salle à peu près vide.

M. Seulfort préside; les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Boudaille.

C'est par le 4e bureau que commence la longue succession de rapports qui, pour la plupart, ne prêtent à aucune discussion.

Gare de Roubaix

Le 3e bureau, par l'organe de M. Barrois, émet un avis très favorable au vœu déposé par M. Eugène Motte en faveur de l'agrandissement de la gare de Roubaix et de l'augmentation du personnel, en raison du développement considérable que prend cette gare.

Chemin de fer de Tourcoing à Menin

M. Barrois avait sollicité du Conseil général son appui pour obtenir de la Compagnie du Nord l'arrêt à Roncq d'un train express passant à cette gare à 6 heures 07 du soir. Avis très favorable.

Les voies cyclables

Le Conseil général adopte et renvoie à l'examen du service compétent une motion de M. des Rotours demandant l'installation de voies cyclables sur les routes départementales.

Le tramway de Tourcoing à Bousbecque par Linselles

Lors de la première séance de la session, M. Émile Barrois avait émis le vœu que le projet d'une ligne de tramways de Tourcoing à Bousbecque par Linselles soit construit le plus tôt possible, avec embranchement du Blanc-Four jusqu'à la gare de Roncq. Cet embranchement servirait particulièrement au transport des marchandises de Linselles à la gare de Roncq.

Le 5e bureau, qui a examiné ce vœu, a conclu, par le rapporteur M. [illegible], à l'adoption de cette motion. Les conclusions du rapport sont adoptées.

— A 10 h. 45 les rapporteurs inscrits à l'ordre du jour se trouvant absents, le Président lève la séance : « Le combat, dit-il, cesse faute de combattants. »

Le Conseil s'ajourne à 2 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 heures 15.

La lecture des rapports du cinquième bureau ne soulève aucune observation, puis viennent des questions qui présentent un plus grand intérêt.

Les délégations cantonales

Une motion de M. Dehau tendant à ce que les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement fassent partie de droit des délégations cantonales et aussi à ce que les maires des cantons soient appelés à désigner une partie des membres de la délégation.

M. Davaine, rapporteur du bureau qui a examiné la question, conclut au rejet de ce vœu qui a déjà été soumis et rejeté par le Conseil général.

M. Dehau défend son vœu. Suivant lui, il aurait pour effet de faire entrer dans la délégation cantonale des hommes désignés à ces fonctions par le suffrage universel.

M. Davaine estime qu'il faut rechercher avant tout la compétence des hommes choisis pour ces fonctions. Le Conseil départemental de l'instruction primaire a seul mandat pour faire ce choix et les maires des communes n'ont aucune qualité pour intervenir.

M. Dehau signale ce fait que sur les quatorze maires de son canton, aucun ne fait partie de la délégation. Il prie le Conseil d'appuyer son vœu qui n'a d'ailleurs été rejeté, la première fois, qu'à une voix de majorité.

M. Dron. — En fin de séance sans doute !

M. Dehau. — Je ne répondrai pas à cette observation; pour moi, je n'ai pas l'habitude de quitter les séances avant qu'elles soient levées.

M. Vandame n'est pas d'avis que le conseiller général soit délégué cantonal dans son canton parce qu'il n'aura peut-être pas l'autorité nécessaire pour y opérer des réformes.

M. Dehau. — Je crois au contraire qu'il est indispensable que le conseiller général connaisse toutes les écoles de son canton, puisqu'il est appelé à discuter les questions relatives à ces écoles.

M. Davaine dit que le conseil supérieur de l'instruction publique s'est opposé, comme contraire à la loi, à l'admission de droit des conseillers généraux dans la délégation cantonale.

Il fait remarquer que si un prêtre, un rabbin, un pasteur protestant était élu conseiller général, il ne lui serait pas possible d'être délégué cantonal, puisque la loi l'interdit.

M. Dehau. — Je veux bien renoncer à la première partie de mon vœu, mais je tiens à ce que les maires des cantons soient appelés à désigner une partie, au moins le tiers, de la délégation cantonale.

M. Devernay. — Pour moi je reprends pour mon compte la première partie du vœu de M. Dehau, car il me semble que le fait d'être désigné par des milliers d'électeurs donne bien le droit à faire partie de la délégation cantonale.

Je ne suis pas clérical, mais je ne vois pas pourquoi un prêtre, un rabbin ou un pasteur protestant ne pouvait pas faire partie de la délégation.

M. Duquesne soutient aussi le vœu de M. Dehau dans sa première partie notamment.

M. le Président met successivement aux voix l'amendement de M. Vandame, l'amendement de M. Devernay et l'amendement de M. Dehau (c'est-à-dire la seconde partie du vœu), mais tous sont rejetés à la majorité et les conclusions du rapport de M. Davaine sont votées.

Le service des enfants assistés

M. le Préfet donne de très longues explications en réponse aux observations présentées à la précédente séance par M. Vandame au sujet des comptes du service des enfants assistés.

Ces explications d'un ordre essentiellement techniques sur les comptes et budgets du service tendant à nettement établir qu'il n'y a eu ni erreur ni surtout négligence de la part des agents du service — ces explications d'un caractère assez abstrait présentent peu d'intérêt, mais le point important est la conclusion : « En résumé — a dit M. le Préfet — les comptes ont été tenus régulièrement, les crédits votés par le Conseil général et autorisés par le Ministre, et, par suite, il ne doit rester aucune suspicion vis-à-vis les agents du service. »

M. Vandame se déclare satisfait sur la plupart des points par les éclaircissements que M. le Préfet vient de donner et il demande qu'à l'avenir les comptes soient présentés de façon à ce qu'on puisse se rendre compte facilement des mouvements de crédits, surtout quand il y a des majorations votées par le Conseil.

M. le Préfet dit que de la déclaration de M. Vandame il n'existe plus aucune suspicion sur le service des enfants assistés et il demande le vote du crédit supplémentaire qui lui est nécessaire pour le fonctionnement de ce service.

Le crédit est voté.

M. Guillain croit que les paroles de M. le Préfet doivent avoir une autre sanction et propose l'adoption de l'ordre du jour suivant : « Le Conseil général, considérant que les projets de budgets pour le service des enfants assistés ont été présentés avec une entière sincérité et que l'Administration préfectorale s'est toujours strictement conformée aux votes du Conseil général, accorde sa confiance à l'Administration préfectorale et passe à l'ordre du jour. »

M. Devernay ne voit pas la nécessité de voter un ordre du jour de congratulation inutile.

M. Pichon dit que, lorsque M. Guillain a pris la parole, il était dans l'intention de présenter un ordre du jour conçu dans le même sens.

M. Degroote. — Il est bien entendu que l'adoption de l'ordre du jour n'implique aucune idée de critique vis-à-vis de M. Vandame.

M. le Président. — Mais l'ordre du jour dit tout ce qu'on voulait qu'il dit.

M. Dron. — Il est bien convenu aussi que nous n'entendons pas voter des félicitations à M. Vandame.

M. le Président. — Cet ordre du jour est assez explicite. Si on ne dit pas ce qu'il ne dit pas.

A l'unanimité moins les voix des quatre conseillers généraux collectivistes, l'ordre du jour de M. Guillain est adopté.

L'établissement thermal de St-Amand

La question revient pour l'approbation du projet de traité de prorogation de la concession.

M. Pichon s'élève contre l'engagement qu'on prendrait aujourd'hui où la concession a encore une durée de trente-trois ans de la prolonger pour trente autres années.

M. Ovigneur est du même avis et il propose de renvoyer la discussion à la session d'août. Le Conseil se range à cette proposition.

— Après le dépôt d'un assez grand nombre de rapports n'ayant donné lieu à aucune discussion, la séance est levée à 6 heures 30 et la session est close.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT RUE DE LA PROVIDENCE

Un mari qui veut tuer sa femme. — Le meurtrier se tire un coup de revolver dans la bouche.

Vendredi soir, vers cinq heures et demie, un drame de jalousie a mis en émoi le quartier de l'Epeule; un mari a tiré plusieurs coups de revolver sur sa femme et a tenté de se suicider ensuite.

Voici les faits :

Depuis trois ans environ, les époux Deny-Martin, s'étaient séparés à la suite de scènes survenues dans le ménage.

Le mari, Joseph Deny, terrassier, âgé de 51 ans, habitait en logement chez M. Auguste Block, cabaretier, à l'angle des rues Solférino et Cuvier.

Sa femme, née Mathilde Martin, ménagère, âgée de 49 ans, habitait avec ses quatre enfants rue de la Providence.

Joseph Deny, quoique vivant séparé de sa femme, lui rendait fréquemment visite et principalement depuis huit jours.

Vendredi, dans la matinée et dans l'après-midi, il s'était rendu chez elle et l'avait priée vainement de reprendre la vie commune.

Au cours de cet entretien avec son mari, Mathilde Martin alla chercher un demi litre de bière.

Vers cinq heures, l'épouse Deny qui s'était installée à tricoter sur le seuil de la porte, rentra pour prendre de la laine. A ce moment, son mari lui demanda d'aller de nouveau chercher de la bière et sur son refus il s'arma d'un revolver qu'il tenait caché et le déchargea sur sa femme à bout portant. Les balles l'atteignirent à la lèvre supérieure, au dos et au pouce de la main droite.

La malheureuse, affolée, appela au secours et se réfugia dans une arrière cuisine. Une voisine accourut au bruit des détonations et remarqua que Joseph Deny avait la figure ensanglantée et qu'il tentait de se frapper la poitrine avec un couteau pointu qu'il avait pris sur la table.

A la vue des personnes accourues pour porter secours à la victime, Joseph Deny prit la fuite dans la direction de la rue Boucher-de-Perthes.

M. Lecomte, commissaire de police, informé de cette tentative de meurtre, se rendit immédiatement rue de la Providence, pour commencer son enquête. Pendant ce temps les agents de sûreté recherchaient le coupable.

M. le docteur Lepers, requis par M. le commissaire de police, arriva presqu'aussitôt et, après avoir examiné la blessée, parvint à extraire la balle qui avait traversé la lèvre supérieure et s'était logée dans la bouche.

Une balle a encore effleuré le pouce de la main droite et une autre a pénétré dans le dos.

Peu de temps après cette dramatique scène, M. le commissaire de police fut informé par ses agents que Joseph Deny avait été arrêté dans sa chambre et se trouvait au dépôt.

Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à tenter de tuer sa femme, Joseph Deny a déclaré qu'il avait pris cette détermination parce que son épouse refusait de reprendre la vie commune. C'est alors qu'il résolut de la tuer et de se donner ensuite la mort. Il s'était, en effet, tiré un coup de revolver dans la bouche.

Le malheureux, qui a beaucoup de peine à s'exprimer, a une dent brisée par cette balle qui n'a pas encore pu être extraite.

Pressé de questions par M. le commissaire, Joseph Deny avoua qu'il avait caché l'arme dont il s'était servi dans une vieille bottine appartenant à un de ses camarades de logement, nommé Pierre, et que le couteau qu'il avait pris chez sa femme pour se tuer était déposé dans une malle.

Ces armes ont été retrouvées à 8 h. 1/2 du soir par M. Lecomte, commissaire de police, aux endroits désignés.

Le barillet du revolver contenait encore cinq étuis vides.

Les deux blessés, sauf complications imprévues, ne sont pas en danger.

Une grande animation n'a cessé de régner pendant la soirée dans le quartier où le drame faisait l'objet de nombreux commentaires.

La réunion du Conseil municipal. — Nous publions plus loin le compte-rendu de la séance du Conseil municipal tenue vendredi soir à la Mairie de Roubaix.

Le Premier Mai. — *La fête du 1er mai a été annoncée* vendredi soir, à huit heures et demie, par des salves d'artillerie, tirées dans la cour de l'hôtel des pompiers.

Dans la journée une distribution extraordinaire de secours avait été faite aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance.

L'essai des illuminations électriques du kiosque de la Grand-Place a eu lieu dans la soirée.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés aujourd'hui, à partir de 7 heures et demie du soir, dans les différents quartiers de Roubaix.

KIOSQUE DE LA GRANDE-PLACE. — *L'Union des Trompettes.* — 1° Allegro militaire; 2° Florette, grande valse; 3° Fantaisie polka, Jacquemain.

L'Avenir, chorale. — 1° Les gardes de nuit; David; 2° L'Orphéon, c'est le peuple, Saintis.

La Concordia. — 1° Si j'étais Roi, ouverture, Adam; 2° Sous les Tilleuls, mazurka, XX; 3° Flots du Danube, grande valse, Ivanovia.

La Cecilia. — 1° A l'ombre du Drapeau, Gaillard; 2° Salut aux Chanteurs, Ambroise Thomas; 3° Le Lever, Jourez; 4° La Marseillaise, Rouget de l'Isle.

La Fanfare Delattre.

KIOSQUE DU SQUARE PIERRE-CATTEAU. — La fanfare des trompettes *l'Avant-Garde.*

La Fanfare de Beaurepaire. — 1° Allegro militaire; 2° Val d'Amour, ouverture, Labile; 3° Fantaisie sur Lucie, Donizetti.

Les Mélomanes Roubaisiens. — Salut aux Chanteurs, A. Thomas; Le tour de France, A. Poncet; Tableaux champêtres, Ritz.

L'Union des Travailleurs. — 1. Le chant des Druides, Saintis; 2. La Patrouille, Van Acker; 3. Les Forbans, Monestier.

La Musique municipale la *Grande Harmonie*.

De cinq à six heures du soir, sur la Grande Place, pendant le gonflement et au moment du départ du ballon, la fanfare « La Paix » exécutera plusieurs morceaux de son répertoire.

Le Bureau de bienfaisance nous communique la note suivante.

« La deuxième distribution publique de primes en nature aux ménages ouvriers les mieux tenus (1re œuvre de la fondation Alfred Motte-Grimonprez) aura lieu le dimanche 9 mai, à 4 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'ancien collège.

» Les primes seront exposées dans la salle de l'ancien collège, du dimanche 2 mai au samedi 8 mai inclusivement. Cette exposition sera ouverte au public de 9 h. à midi et 2 à 5 h. »

L'orage de jeudi. — Pendant l'orage qui a éclaté jeudi, la foudre est tombée sur deux maisons, au boulevard d'Armentières, nos 44 et 46.

Après avoir frappé l'une des cheminées du pignon de la maison occupée par M. Pouille, elle s'est abattue sur la toiture de la maison voisine, occupée par M. A. Michel.

Un grand nombre de pannes et de débris ont jonché les trottoirs, sans toutefois blesser personne.

IL EST A 3.40 le kilog, le délicieux beurre d'Oostcamp, frais tous les jours, garanti pur : rue du Bois 13, et dépôts succursales. 19330

La foire. — Parmi les attractions si variées qui font courir tous les Roubaisiens au boulevard Gambetta, il en est une qui mérite d'être signalée particulièrement. Nous voulons parler du salon des Rayons X.

Nos concitoyens se souviennent du succès obtenu par les fameux rayons au Salon du Cycle. L'installation du champ de foire est absolument semblable et les expériences faites devant les spectateurs sont véritablement merveilleuses.

Depuis quelques années les exhibitions scientifiques deviennent de plus en plus nombreuses, mais nous pouvons assurer qu'aucune ne présente un intérêt aussi extraordinaire que la célèbre invention du docteur Rontgen.

Depuis dimanche, il y a foule dans la loge où sont produits les rayons X et dès maintenant on peut dire que cette attraction sera un des gros succès de la foire.

Une jeune fille qui tombe accidentellement dans le canal. — Dans l'après-midi de jeudi, vers cinq heures, une jeune fille de vingt-un ans, Joséphine Dupont, a glissé en longeant le canal et est tombée à l'eau.

Un marinier, M. Victor Deckel, dont le bateau est amarré au quai de Marseille, témoin de l'accident, parvint à saisir la jeune fille et la ramena saine et sauve sur la berge.

Joséphine Dupont a reçu sur place les premiers soins et a pu être, peu de temps après, reconduite à son domicile, rue de l'Ommelet, cour Ferret.

Un accident rue Perrot. — Un ouvrier potier employé chez M. Henri Lenart, rue Perrot, s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche, en travaillant à la réparation d'un bac.

L'ouvrier, Henri Dumazy, âgé de 27 ans, a été reconduit à son domicile, rue Charles-Quint, 32, à Croix, après avoir reçu les soins de M. le docteur Bidenghien.

Une arrestation pour abus de confiance. — Vendredi matin, à six heures, M. Octave Huyghe, inspecteur de sûreté, a procédé, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Gechon, juge d'instruction, à l'arrestation d'un marchand de [illegible], Adolphe Boucher, âgé de 39 ans, qui a été écroué au dépôt.

Une double arrestation de saltimbanques. — Vendredi matin, l'agent de cercle Planequaert a mis en état d'arrestation la propriétaire du « Salon Excelsior, » Victoria Théry, femme Derardin, née à Lens, âgée de 21 ans et une artiste, Edith Verdière, née à Lille, âgée de 19 ans.

Ces deux femmes qui sont inculpées de faits immoraux, ont été interrogées par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, qui les a fait maintenir *en arrestation.*

Une mise en liberté. — Dans notre dernier numéro, nous annoncions l'arrestation d'une journalière, Maria Pirlot, âgée de 37 ans, en vertu d'un mandat d'amener de M. le procureur de la République du parquet d'Avesnes.

Vendredi, cette personne a été mise en liberté. Aucun grief sérieux n'ayant été retenu à sa charge.

Lannoy. — *Une grève à la filature Parent-Moutfort.* — Vendredi, à la rentrée d'une heure, soixante fileuses et quarante bâcleurs et bâcleuses, n'ont pas repris le travail.

Une délégation s'est présentée à la maison de M. Albert Parent; mais elle n'a pas été reçue, M. Parent se trouvant en ce moment absent de Lannoy. Les délégués se sont rendus au siège chez M. Oscar Bettremieux, maire, et chez le juge de paix.

Tout porte à croire que le travail sera repris samedi matin.

Lys lez-Lannoy. — Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 1897, la société colombophile l'*Aile cassée*, établie chez M. Henri Delrue, cafetier, rue du Bois, est autorisée à se constituer légalement.

Hem. — *Une nomination ecclésiastique.* — M. l'abbé Ducroquet, vicaire à Lille, au Sacré-Cœur, est nommé à Hem, en remplacement de M. l'abbé Gilleron.

Annappes. — *Une basse vengeance.* — Dans la nuit du 27 au 28 avril, un individu a pénétré dans un jardin clôturé en escaladant une haie d'un mètre cinquante et y a enlevé des légumes appartenant à M. Debruyne.

Le lendemain matin, la femme de celui-ci, en se rendant dans le jardin, a trouvé un calepin renfermant une carte d'abonnement au chemin de fer du Nord, sous le nom de Leclercq Lambert.

Celui-ci, qui habite la commune d'Ascq depuis environ trois mois, était autrefois locataire du jardin, et ce serait par vengeance qu'il aurait agi.

Le garde champêtre a prévenu la gendarmerie.

Communications

CHORAL NADAUD. — La commission du « Choral Nadaud » prie ses sociétaires de ne pas manquer à la répétition du samedi 1er mai. Présence indispensable.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17699

Sa finesse incomparable, la saveur exquise qu'il donne à la cuisine, maintiennent sa haute réputation : Beurre d'Oostcamp : **3.40** le kilog. rue du Bois, 13, et dépôts succursales. 19722

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18310

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0.10 centimes. — Pharmacie DELABARRE, 51, rue d'Inkermann. 11613 13254

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

L'ENFANT ATTEINT DE LA RAGE. — **Mort de la victime.** — Le malheureux bébé atteint de l'épouvantable affection de la rage a rendu le dernier soupir vendredi à six heures du matin. La mort a délivré l'infortuné et innocent petit être des atroces souffrances qu'il endurait. Son agonie a été douce, car le terrible mal paraissait diminuer d'intensité au fur et à mesure que les forces s'épuisaient et que la vie s'échappait. Les hoquets convulsifs étaient moins forts, les mouvements moins saccadés, tandis que les traits se décomposaient, prenant peu à peu les teintes livides de la mort.

Tel fut l'épilogue du martyre du pauvre petit Julien Tummers, qui était exactement âgé de vingt trois mois.

— Au sujet du chien qui mordit l'enfant, nous avons dit qu'il avait appartenu à Mme Dathoit, entrepreneur de messageries. Voici quelques détails que nous tenons de cette personne, et auxquels elle désire donner la publicité de notre journal :

« Nous avions, a dit Mme Dathoit, ce gros chien de berger depuis onze ans, et y tenions beaucoup, parce qu'il était très bon de garde sur la voiture. Le lundi de la Mi-Carême, 29 mars, il quitta la maison ou bien on l'entraîna dehors, je ne puis préciser ce détail, toujours est-il que le mardi, mes fils le recherchèrent en vain; le mercredi, le chien revint à la maison : il portait une muselière garnie de clous et avait le museau ensanglanté par suite de coups qu'il avait reçus. Il était suivi par un jeune garçon que je ne connais pas, et qui me déclara l'avoir acheté. Mes fils n'eurent pas de peine à prouver que le chien leur appartenait, car il répondait docilement à l'appel de son nom. Le jeune garçon se contenta ainsi.

» Le jeudi, le chien accompagna comme de coutume la voiture de messageries à Lille, mais le lendemain, vendredi, il était étendu dans l'écurie, et c'est là qu'il est mort, à midi. A mon avis, il a succombé aux suites des mauvais traitements qu'il a subis hors de chez moi. »

Les deux fils de Mme Dathoit ont été mordus à la main par le chien en le dépouillant de sa muselière. L'un a commencé jeudi matin à l'Institut Pasteur de Lille, le traitement par le serum antirabique, qui doit durer dix-huit jours, et l'autre se dispose à l'imiter.

Jusqu'aujourd'hui, ni l'un ni l'autre n'ont absolument rien ressenti d'anormal.

La divagation des chiens. — A Wattrelos comme dans toutes les autres communes du département, l'arrêté préfectoral du 15 avril sur la divagation des chiens a été publié et affiché.

Cet arrêté sera exécuté au pied de la lettre, avec d'autant plus de rigueur que le cas de rage constaté au Crétinier a produit sur la population une émotion aussi profonde que légitime.

Nous avons relaté en entier cet arrêté, qui enjoint à tous propriétaires de chiens de les museler ou de les tenir en laisse; l'un ou l'autre, ou bien le procès inévitable. Le collier n'exempt pas de la muselière, et tous les chiens errants seront mis en fourrière et abattus après trois jours s'ils ne sont pas réclamés.

L'arrêté sera en vigueur aujourd'hui même, jusqu'au 31 août.

Allons les toutous, au nid ! et vivement, ou bien gare à la fourrière et au sabre de l'autorité !

Un pont sur l'Espierre. — *Enquête.* — M. Valentin-Rousel, filateur à Roubaix, a demandé l'autorisation de couvrir par une voûte en maçonnerie de douze mètres de longueur le ruisseau de Barkem, plus communément nommé le riez de l'Espierre, même à cet endroit-là, ruisseau qui fait la limite entre la France et la Belgique.

La demande a pour objet d'établir le passage d'une rue nouvelle devant relier le chemin de fer de Lille à Mouscron à la rue des Trois-Pierres, territoire de Tourcoing, en traversant une partie des territoires de Mouscron et de Wattrelos au hameau du Mont-à-Leux.

A la suite d'une conférence tenue à ce sujet par les services compétents belges et français, et des rapports des ingénieurs, M. le Préfet du Nord a pris, en date du 22 avril 1897, un arrêté par lequel une enquête est ouverte à la mairie de Wattrelos, du 29 avril au 15 mai, afin de permettre aux intéressés de produire leurs observations ou réclamations relativement au projet de construction de ce pont.

L'arrêté préfectoral a été publié et affiché à Wattrelos, conformément aux règlements d'usage.

La Revanche. — Demain dimanche, à cinq heures, réunion de la Revanche, estaminet de l'Orphéon, rue Carnot, tenu par M. Carlos Derachinois.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne!* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez « *du beau, du bon et pas cher* », si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

[illegible] OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les répartiteurs. — M. Diéval, adjoint, a procédé vendredi, à 10 heures, à l'Hôtel-de-Ville, à l'installation des répartiteurs récemment nommés; ces messieurs, accompagnés du contrôleur des contributions directes, ont aussitôt entrepris leur longue et ingrate besogne.

La gare des Francs. — Cette gare dont l'importance augmente chaque jour, verra bientôt son triste éclairage au pétrole remplacé par l'électricité; les fils conducteurs sont presque entièrement posés depuis l'usine motrice à la gare annexe; les lanternes sont même en place dans les magasins.

On avait construit pendant l'hiver près de la lampisterie un petit bâtiment destiné aux dynamos et aux accumulateurs.

La Saint Mamert. — C'est le lundi 17 mai, que les pompiers fêteront, cette année, leur patron la Saint-Mamert.

Le mois de Mai à N.-D. de la Marlière. — Voici l'ordre des offices qui seront célébrés dans le courant du mois de mai à la chapelle de N.-D. de la Marlière, lieu si fréquenté de la population de Tourcoing et ses environs :

Tous les dimanches et le jour l'Ascension, des messes seront dites aux heures suivantes : à cinq heures et demie, six heures et demie, huit heures et demie et neuf heures et demie.

Le soir de ces mêmes jours, des saluts seront chantés à partir de quatre heures.

En semaine, la sainte Communion sera distribuée à partir de quatre heures vingt.

Le lundi et le jeudi de chaque semaine, salut solennel à quatre heures avec sermon.

A propos d'une fête de famille au patronage Notre-Dame. — M. J. B. Qaivy nous fait remarquer que les protecteurs de l'œuvre du patronage ne sont pour rien dans la fête qu'il a offerte à sa famille et à quelques-uns de ses amis.

Société Saint-Joseph. — La commission administrative de la Société Saint-Joseph, rue du Moulin-Fagot, a l'honneur de rappeler à ses membres que dimanche 2 mai, à cinq heures et demie, aura lieu la soirée récréative offerte à leurs dames. M. J. Walleuw fera entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Exploits de jeunes voleurs. — Un jeune homme de 17 ans, nommé Paul Raveaux, qui demeure chez sa tante, Mme Sylvie Sauna, 10 rue d'Armentières, a profité de l'absence de sa parente, pour dérober, de complicité avec un camarade, trois montres en argent et un porte-monnaie renfermant 26 francs.

Les deux jeunes voleurs sont en fuite.

La fraude. — Jeudi soir, vers cinq heures et demie, les préposés de douane Delbecque et Verdier, de la brigade de la Marlière, étant de service au sentier du Petit-Bois, territoire de Tourcoing, virent arriver à eux une bande de sept individus, à l'approche des douaniers deux d'entre eux prirent la fuite.

Les préposés s'étant mis à la poursuite des fuyards réussirent, après une course de près de deux kilomètres, à en arrêter un qui déclara se nommer Lemaire, demeurant rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

Ce fraudeur a été trouvé porteur de six paquets d'allumettes chimiques et d'un kilo de café vert, le tout d'une valeur de douze francs environ.

Halluin. — *Une chute malheureuse.* — Jeudi vers dix heures du soir, Mme veuve Walraert, âgée de 65 ans, receveuse des postes en retraite, glissa en entrant dans sa chambre à coucher, sur le parquet qu'on avait ciré dans la journée; elle ne put se retenir et en tombant en avant se démonta l'épaule gauche.

— *Un accident de voiture.* — Jeudi vers 4 heures de l'après-midi, Anatole Boucharie, âgé de 11 ans, demeurant au gravier de Bousbecque, jouait dans la cour de la gare des marchandises, quand en courant à côté de la voiture en marche de M. Dalle, fermier, qui venait de prendre un chargement de lin, il buta contre une pierre et tomba en avant d'une des roues de derrière.

L'enfant allait être infailliblement écrasé quand le conducteur entendit les cris poussés par M. Baquet, emballeur chez M. Dafrelin, qui avait été témoin de l'accident, arrêta net son équipage.

Il fallut faire reculer le chariot pour dégager le bras gauche qui était pris sous la roue.

Le docteur Perchon a constaté une fracture de l'avant bras, dont la guérison ne demandera pas moins de six semaines.

— *Arrestations d'expulsées.* — On n'a certainement pas oublié, à Roubaix et à Tourcoing, *deux femmes qui, au* mois de novembre dernier, venaient à peu près chaque jour vendre, comme étant du vrai beurre, jusqu'à quarante à cinquante kilos de margarine pure. Ces deux pseudo fermières de la Belgique avaient été arrêtées un matin à la descente du train, au Blanc-Seau, par le garde Englaere. Elles avaient été, en attendant le jugement, remises en liberté provisoire et condamnées à 10 jours de prison. Toutes deux s'étaient empressées de passer la frontière.

L'une d'elle Maria-Pharaïlde Bossuyt, âgée de 29 ans, femme Venéra, se croyant oubliée, avait cru pouvoir revenir à Halluin vendredi matin; mais à peine avait-elle fait quelques pas qu'elle était arrêtée par le garde de service rue de Lille, en vertu d'un extrait de jugement.

Le même jour un garde a arrêté, au gravier de Bousbecque, pour infraction à une interdiction de séjour, Frédéric Beesbrouck, âgé de 53 ans, né à Ledeghem et demeurant à Wervicq.

— *Sauvage agression.* — Jeudi, vers neuf heures du soir, Henri D'Hallain s'était vu refuser à boire à cause de son état d'ivresse à l'estaminet Capleux. Il devint furieux et se mit à proférer en flamand toutes sortes d'injures et de menaces à l'adresse du cabaretier.

Celui-ci pria un de ses clients, Désiré Vervloet, âgé de quarante-neuf ans, d'aller prévenir la police.

Mais à peine était-il sorti que l'ivrogne courut et l'ayant rejoint rue de Lille, il lui porta sur la figure un violent coup de poing qui le fit tomber à la renverse.

M. Capleux était presque sans connaissance quand on le releva; il perdait le sang en abondance et on a dû appeler le docteur Manieu pour arrêter l'hémorragie.

D'Hallain est bien connu pour sa violence et a déjà été condamné pour coups et blessures volontaires.

Marcq-en-Barœul. — *Une légère collision.* — La voiture de Mme Boute, épicière au hameau de Ghesles, a été, par suite d'un mouvement du cheval, accrochée par la locomotive du tramways. Les brancards de la voiture ont été brisés.

— *Exploits de maraudeurs.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits d'abord chez M. Marin, artiste peintre, demeurant au hameau de Rouges-Barres, où ils enlevèrent une poule; puis chez une voisine, Mme Desmarets, garde-barrière, qui a constaté la disparition d'un lapin.

Roncq. — *Interruption de circulation.* — Prochainement, des travaux seront exécutés pour l'établissement de siphons, à la traversée des aqueducs transversaux du chemin vicinal no 3, allant du Blanc-Four à Bousbecque.

A cette occasion, M. le Maire de la commune de Roncq vient de prendre un arrêté aux termes duquel il informe ses administrés que la circulation sera interdite sur ce chemin du 16 mai au 7 juin prochain.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin de grande communication no 36 et le chemin d'intérêt commun no 149.

— *Arrestation de deux jeunes voleurs.* — Vendredi matin vers onze heures, M. Batteur, directeur de l'établissement Leurent frères, sortant de l'usine, aperçut à quelques centaines de mètres devant lui deux jeunes garçons accroupis sous une voiture et occupés à plonger leurs mains dans un grand panier qui y était suspendu; M. Batteur appela le concierge M. Pouillier et tous deux se mirent à la poursuite des deux vagabonds.

Ils réussirent à en atteindre un, mais le second prit la fuite à travers champs. Le premier, qui s'appelle Auguste Vandreckem, âgé de 16 ans, a été trouvé nanti d'une quinzaine d'œufs.

Quant à l'autre, Alphonse Béhague, pris sans doute de remords, il vint se constituer prisonnier quelques heures plus tard, au commissariat de police. Le jeune voleur a déclaré s'être approprié environ une douzaine d'œufs. Tous deux seront conduits devant M. le procureur de la République.

Le vol a été commis au préjudice de M. Auguste Barnard, fermier, demeurant à Longmarck (Belgique).

Bondues. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Auguste Lambelin.

Il naquit à Bondues le 21 décembre 1814, d'une des plus honorables familles du pays.

Il fut successivement vicaire à Frelin et à Quesnoy-sur-Deûle, puis curé à Quarouble.

En 1846, il fonda à Bondues un petit hospice. Il y entretint à ses frais une quinzaine de vieillards, jusqu'à ce que M. Dubosquel, jaloux de suivre un si bel exemple, construisit le magnifique hospice actuel. Quesnoy-sur-Deûle, Fretinghien, furent successivement le théâtre de fondations semblables. Il commençait par recueillir les vieillards dans les appartements de sa maison vicariale, il les soignait lui-même, pourvoyait à leurs besoins en attendant le moment où il pourrait mettre à leur disposition des locaux plus spacieux.

Sa charité extraordinaire que les habitants de son village natal comparent à celle de saint Vincent de Paul, eut bientôt épuisé ses ressources privées. Il se vit réduit à l'indigence.

M. l'abbé Lambelin est décédé le 29 avril, à l'âge de 82 ans, à la maison Saint-Charles, à Cambrai.

LILLE

Une séance de diction. — Une curieuse et intéressante séance de diction sera donnée le mercredi 5 mai prochain, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle Ozanam, rue Voltaire, 11 à Lille, sous la présidence de M. le chanoine H. Dubo, par M. Hermant-Dammeron, lauréat du Conservatoire, professeur de diction au grand séminaire Saint-Sulpice et au collège Stanislas, à Paris.

M. Hermant-Dammeron « dira » des fragments des sermons de Bossuet et de Lacordaire; exorde et premier point du sermon sur la mort, extraits du sermon sur la passion du Christ, de Bossuet, et des passages de diverses conférences du Père Lacordaire, et, en outre, des fables de La Fontaine, des poésies de Legouvé et de Victor Hugo. Nous donnerons le curieux programme de cette séance dans un de nos prochains numéros.

On trouvera des cartes aux prix de 1 fr. et 50 c. aux adresses suivantes : M. Bergès, libraire, 2, rue Royale; M. Courtois, musique, 17, rue Grande-Chaussée; M. Parent-Billaux, ornements d'église, 82, rue Esquermoise; M. Quarré, libraire, 64 Grande-Place; Œuvre St-Charles, 105, rue de la Barre.

On en trouvera également, le jour de la séance, à la salle Ozanam, rue Voltaire.

Décorations. — A l'occasion des fêtes de Pâques en Russie, l'empereur Nicolas II vient de conférer diverses décorations.

Dans la liste publiée par les journaux de Paris, nous remarquons le nom de M. Delrue, vice-consul de Russie à Dunkerque, qui a obtenu la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas.

Un accident au champ de tir de l'Arbrisseau, à Lille. — Un nouvel accident vient de se produire au champ de tir de l'Arbrisseau, dont on demande la suppression depuis longtemps. Vendredi matin, vers onze heures et demie, un cultivateur d'Emmerin, M. Honoré Martin, âgé de quarante-cinq ans, se trouvait au lieu dit le *Chemin perdu*, près du cimetière de cette commune; M. Honoré Martin se trouvait, en outre, à 150 mètres de la zone dangereuse.

Tout-à-coup on le vit chanceler et s'affaisser sur le sol : une balle perdue venait de lui fracasser la jambe et lui était entrée dans le mollet. Transporté chez lui en voiture, M. Martin a reçu les soins du médecin militaire de service qui lui a extrait la balle.

Son état est satisfaisant.

Voleur et faussaire à Lille. — La police de sûreté a arrêté hier dans les bureaux de la Caisse d'épargne, un sieur Gamot, âgé de 31 ans, qui venait réclamer le remboursement d'une somme de 300 francs avec un livret qu'il avait volé à un sieur Brion de Saint-Amand. Gamot est également inculpé de vols d'une somme de 135 fr. et d'une montre en or d'une dame de St-Amand.

Une excursion dans les neiges par un Lillois. — Un correspondant de Nice écrit que la première excursion de 1897 sur les hauteurs de l'Authion vient d'être faite par un Lillois, M. Ernest Gasson. De retour à Nice, M. E. Gasson a été l'objet d'une chaleureuse réception.

UN ASSASSINAT

à la maison centrale de Loos

Un assassinat vient d'être commis à la maison centrale de Loos. Le sieur Thomas Etienne a tué, vendredi matin, un de ses codétenus nommé Joseph Saelens.

Le parquet, informé, s'est immédiatement rendu sur les lieux.

Voici des détails sur ce drame qui a causé une vive émotion dans tout le personnel de la maison centrale de Loos :

LE CRIME

Dans un des ateliers installés pour donner de l'ouvrage aux détenus est effectuée la fabrication des lits en fer. Une centaine de prisonniers, monteurs, ajusteurs, peintres, outilleurs, etc., sont occupés à ce travail.

Il était six heures et demie du matin. Le travail venait de commencer depuis une demi-heure environ. Le nommé Etienne Thomas, âgé de 26 ans, né à Epinay (Seine-et-Oise), condamné à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pensionnaire de la maison depuis dix-huit mois, était en train de monter un lit en fer. Il avait en main une équerre de fer, dite pointe carrée, dont il se servait pour aléser les trous dans lesquels sont placés les rivets. Sur un motif des plus futiles et qui n'a pas encore été absolument déterminé, il porta un coup extrêmement violent de sa pointe carrée sur la nuque d'un de ses codétenus qui travaillait à côté de lui.

Ce dernier, le nommé Joseph Saelens, âgé de 31 ans, forgeron, né à Heveul (Belgique), subissant une peine de deux années de prison, détenu depuis le 24 janvier 1896, s'affaissa sur le coup. Thomas s'acharna sur sa victime et lui porta de nouveaux coups. Le premier seul avait suffi à donner la mort.

Les autres co-détenus se jetèrent sur l'agresseur qui, d'un mouvement brusque, leur échappa des mains et se sauva en courant à travers l'établissement, poursuivi de plusieurs, armés de marteaux et qui criaient à l'aide. Thomas fut presque immédiatement, du reste, arrêté par les gardiens, qui le mirent au cachot, en attendant l'arrivée du parquet de Lille.

LA VICTIME

M. le docteur Jacquemart, médecin de la maison centrale, fut mandé sur le champ; mais il ne put que constater la mort, qui avait été presque instantanée. Le malheureux Saelens, transporté à l'infirmerie, ouvrit plusieurs fois les yeux, mais ne put prononcer une seule parole de nature à faire connaître la cause de l'agression dont il avait été victime.

DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Doré, et du médecin légiste, M. le docteur Castiaux, est arrivé vers quatre heures à la maison centrale de Loos, où les attendait M. Cottigny, commissaire de police de Loos, qui avait procédé aux premières constatations, ainsi que M. Fasart, maréchal des logis de gendarmerie à Haubourdin.

M. Delalé, juge d'instruction, a entendu une douzaine de détenus, ainsi que le meurtrier qui a fait preuve du plus grand cynisme.

La scène du crime a été reconstituée, puis a eu lieu la confrontation entre l'assassin et sa victime. Pendant cette scène, Thomas a déclaré que, s'il n'avait pas fait le coup à Saelens, celui-ci le lui aurait fait un jour ou l'autre.

A neuf heures, le parquet quittait la maison centrale pour regagner Lille.

Le cadavre de Saelens a été transporté à la Faculté de médecine de Lille, où aura lieu l'autopsie.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 30 avril.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — A LA FOIRE. — Le 26 avril, un manœuvre de maçon, Aug. Calewaert, se trouvait à la foire de Roubaix, dans la loge de Kobeloff, l'artiste-tronc. A un certain moment, profitant de la distraction d'une de ses voisines, Mme Moulard, le jeune maçon essaya de lui voler son porte-monnaie.

Heureusement on s'aperçut de son manège, et notre pick-pocket fut conduit au violon par un agent de police qui avait été requis.

Il se voit condamner aujourd'hui à six mois de prison.

UN AMATEUR DE LAPINS. — Au mois de septembre dernier, M. Declercq, teinturier à Hem, avait été victime d'un vol de lapins.

On avait fait une enquête mais jamais l'auteur de ce larcin n'avait pu être découvert.

L'affaire avait été classée quand un garde-champêtre de la commune apprit qu'un individu, Jules Delfrennes, s'était vanté dans un estaminet d'être le voleur qu'on n'avait pu découvrir.

Aussitôt ce dernier fut mis en état d'arrestation et interrogé; il essaya de nier, mais malgré tous ses efforts il ne put arriver à fournir un alibi. Il est condamné à 3 mois de prison.

VOL ET COMPLICITÉ. — La semaine dernière, un ouvrier, Jules Verbracque, demeurant à Croix, fort Boulanger, passait un soir vers neuf heures et demie rue Blanchemaille à Roubaix. Il suivait tranquillement son chemin quand il fut accosté par une femme, Zulma Basson, qui lui fit des propositions galantes. Jules Verbracque continua sa route sans rien répondre.

Aussitôt cette femme se jeta sur lui, lui arracha sa montre et la chaîne qui l'attachait à ses vêtements, puis prit la fuite.

Le lendemain, un horloger de Roubaix vit arriver chez lui un individu, Auguste Minnaert, qui lui offrit de lui vendre la chaîne et la montre. Pensant bien que ces bijoux étaient volés, il envoya chercher un agent qui arrêta l'amant de la fille Basson.

Cette dernière fut arrêtée le même jour. Ces détrousseurs de nuit passeront deux mois à la maison d'arrêt.

DANS UNE BARAQUE DE POMMES DE TERRE FRITES. — Deux jeunes gens de seize ans, Arsène Pothier et Alphonse Bonenfant, s'introduisirent dans la nuit du 19 au 20 avril dans une baraque de pommes de terre frites située rue de la Gare à Roubaix.

Cet établissement appartient à M. Carlos Brenne. Ils s'emparèrent de quelques bonbons et de deux gâteaux, puis ne trouvant rien à emporter, ils se retirèrent.

Découverts et arrêtés par la sûreté, Bonenfant est condamné à six jours avec sursis et Pothier est rendu à ses parents.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Louise Clause, 1 mois, Benjamin Vangraefschepe, 15 jours, adultère et complicité à Marcq-en-Barœul; René Demon, vagabondage à Roubaix, 10 jours; Joseph Legrand, blessures involontaires à Tourcoing, 16 francs avec sursis et 5 francs.

CORRESPONDANCE

Les articles insérés dans cette partie du journal n'engagent nullement la responsabilité de la rédaction.

A propos d'assurance contre l'incendie

Roubaix, le 29 avril 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Une affaire qui peut intéresser nombre de petits patentés s'est terminée lundi en conciliation devant M. le Juge de Paix du quatrième arrondissement de Lille.

Une compagnie d'assurance par l'organe de son directeur particulier de Lille réclamait une prime payable en février 1897, pour une assurance conclue pour dix ans en février 1886, et prétendait faire continuer l'assurance jusqu'en 1896, par suite de la clause de tacite reconduction insérée dans les conditions générales la résiliation ayant été formellement refusée.

L'assuré déménagea depuis 1890 prétendait avoir de commun verbalement et de [illegible] son assurance, n'ayant pas reçu d'avenant et quoique les reçus créés depuis cette époque aient été touchés à son nouveau domicile il n'avait droit à aucune indemnité en cas d'incendie, puisque c'était son domicile précédent qui était assuré.

L'assuré ayant offert une indemnité pour la résiliation de la police, le représentant de la compagnie n'a pas cru devoir accepter sans en référer à la direction générale. M. le juge de paix lui a très justement fait remarquer que, s'il avait le droit d'attaquer, il avait aussi celui de transiger, qu'il ne pouvait se retrancher derrière une prétendue obligation d'en référer à sa compagnie, et devait, puisqu'une offre était faite, remettre de suite une résiliation de la police.

Il y a donc un intérêt majeur, pour les assurés, à aller en justice, défendre quand il y a lieu leurs droits plutôt que de payer le principal et les frais avant de comparaître et il est indispensable en cas de déménagement de demander d'établir un avenant constatant que le risque s'est déplacé. Il faut aussi lire soigneusement les conditions imprimées des polices et avant de signer, de faire insérer les modifications qu'on désire y introduire.

Agréez, etc. *Un homme prévenu en vaut deux.*

Concerts et Spectacles

Au cirque Lenka. — La troupe de Mme Lenka continue ses débuts avec un succès qui est de bon augure pour la série de représentations qu'elle va donner à Roubaix.

C'est devant une belle salle que ses artistes ont effectué jeudi soir leurs travaux variés. Le public a fait fête à Miles Martha, Lucie, Catharina et Ernst. Dans les exercices en tandem dirigés par cette dernière le cheval qu'elle montait s'est abattu en *sautant une barrière*. Sa chute n'a pas eu de suite fâcheuse. Elle s'est remise aussitôt en selle aux applaudissements de l'assistance qui lui a fait une ovation, après de nouveaux sauts qui ont été brillamment exécutés.

MM. Stephel et Amato ont intéressé vivement les amateurs et tous les assistants. Grand succès aussi pour M. Dumont le « Samson moderne » dont le travail merveilleux provoque l'admiration et d'enthousiastes applaudissements.

Les frères Leroum, Master Joë, Miss Tahora, l'original Lecoqui ont été également l'objet des faveurs du public. Quant aux deux Niagaras, les célèbres sylphides, nous continuons à attirer spécialement l'attention et l'étonnement des spectateurs.

Cet ensemble de sujets remarquables est agréablement complété par les clowns Harry et Gasson et par le traditionnel Auguste.

De nouveaux débuts sont annoncés pour dimanche. Une grande pantomime sera jouée à la matinée et à la soirée.

Au cirque Diter. — Le cirque Diter vient maintenir l'excellente réputation acquise depuis longtemps déjà. L'habile directeur qui a réuni une nombreuse phalange d'artistes de talent a su varier admirablement le programme des représentations. Tous les numéros sont intéressants et plusieurs absolument extraordinaires.

La soirée donnée jeudi soir a été particulièrement réussie à tous les points de vue et a obtenu un succès bien mérité.

Les créations des clowns chinois sont simplement merveilleuses, et soulèvent à chaque instant les applaudissements du public.

Les virtuoses musicaux *Dreidos* et *Bellatas* savent tirer d'instruments bizarres les sons les plus mélodieux.

Les chevaux dressés en liberté et présentés par M. Diter font l'émerveillement de tous pour la docilité avec laquelle ils obéissent à la voix et aux gestes et accomplissent les tours les plus surprenants.

Nous ne ferons que citer *Bourgeois*; le fameux imitateur de têtes célèbres est trop connu pour répéter ici son éloge.

Ajoutons à cette pâle nomenclature, les *Frecks*, qui sont vraiment *les plus forts coureurs de l'époque*, et terminons en signalant la grande scène finale : *une fête en Chine*, qui est bien ce qu'on peut voir de mieux comme ballet et pantomime.

Tourcoing. — *Le concert de l'« Association symphonique ».* — La série des concerts d'hiver a été close, jeudi soir, à la salle des fêtes de la place Leverrier, par une audition musicale à laquelle le dilettantisme du distingué président de l'« Association symphonique », M. Albert Masurel, et la valeur artistique de l'orchestre qu'il dirige, avaient su donner ce charme que nous sommes certain de retrouver à ces réunions.

M. Masurel s'ingénie à varier ses programmes et il y réussit admirablement. C'est ainsi qu'il fait goûter à son auditoire, toujours choisi, les belles productions de nos grands maîtres, du classique au romantique. Ajoutons qu'il s'assure à chaque séance le concours d'artistes dont le talent ne peut manquer d'attirer tous les amateurs de musique.

Jeudi l'*Association symphonique* nous a donné encore quelques extraits d'œuvres magistrales : l'ouverture du *Pré aux Clercs* d'Hérold; l'ouverture de *Ruy Blas* de Mendelssohn, un numéro des *Scènes alsaciennes* « Sous les Tilleuls » de Massenet, une fantaisie sur *Mireille* et *Les Maîtres chanteurs* de Wagner.

C'est le lieu d'analyser ces compositions toutes connues et qu'on ne se lassera jamais d'entendre. Arrêtons-nous cependant à la dernière que, pour la première fois, nous avons entendu interpréter ici. Des *Maîtres chanteurs* c'est l'introduction du 3e acte avec la danse des apprentis et le cortège des Maîtres chanteurs que l'*Association symphonique* avait choisie. C'est toujours, la manière de Wagner, une phrase très simple, le *lied motif*, qui se développe par les combinaisons d'une puissante orchestration. D'un caractère peut être un peu abstrait, cette musique impressionne par son originalité, je dirai presque par sa « coloration » toute particulière.

L'interprétation de ces différents morceaux a été telle qu'on la pouvait attendre d'un orchestre aussi bien composé que dirigé avec sûreté et précision.

L'*Association Symphonique* nous avait réservé aussi la bonne fortune d'entendre une fois de plus le grand violoncelliste Jacobs que nous avons applaudi dans le *Requiem*, de Popper, joué avec MM. Darcq et Bacquart et dans le solo des *Scènes Alsaciennes*, où il donnait la réplique à M. Soenen, clarinette-solo de l'Association.

La partie vocale du programme était remplie par une jeune et gracieuse cantatrice de Bruxelles, Mme Méry-Merck. Fort jolie voix et talent peu commun de vocalise, c'est la double impression que nous avons ressentie en écoutant Mme Méry-Merck dans l'air de la *Fauvette* de Grétry, *Madrigal* de Chaminade, *Pastorale* de Bizet, *Villanelle* de Dell'Aqua et une gracieuse valse chantée au rappel.

Elle a été admirablement aidée par notre excellent